



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 13 JANVIER 2020

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)– Mme Escroignard
MM Jasemin – Senecal

Assistent : M Le Nagard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Baisnée – Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RFC : Mail du 09 01 20

Pris note de votre demande d'engager vos équipes U10/U11 en série 4 x 2. La commission retire vos équipes des groupes A & B en série 2 et groupes A-B-C et D-E-F en série 3 pour les intégrer en série 4 groupes M – N – O - P et Q – R – S - T

AUVERS ENNERY FC : Mail du 07 01 20

Pris note de la réception des feuilles de plateau U8/U9 du 09 11 19

CORMEILLAIS ACS : Mail du 09 01 20

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur phase futsal du 12 01 20

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 12 01 20

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI samedi pour rencontres de critérium U12/U13 contre ST OUEN AS

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 08 01 20

Pris note de votre question concernant la participation d'un joueur muté. La commission vous confirme qu'un joueur ne peut participer au Festival Foot U13 et Coupe du Comité U12 qu'avec 1 seul club.

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 08 01 20

Pris note de votre interrogation quant à l'appel de feuilles de matches. Après vérification, la commission vous confirme que vous avez joué contre SARCELLES AAS. La commission confirme la réception des feuilles.

ECOUEN FC : Mail du 07 01 20

Pris note de la diminution de nombre d'équipes U8. La commission a modifié pour le plateau du 25 000111 20

ECLAIR DE PUISEUX : Mail du 10 01 20

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 01 20

ENTENTE SSG : Mail du 11 01 20

Pris note de la réception des feuilles de matchs réclamées

MENUCOURT AS : Mail du 16 12 19

Pris note de la fermeture de vos installations les 14 & 15 12 19. La commission annule l'appel de feuilles de matches

MONTIGNY OL : Mail du 09 01 20

Pris note de la fermeture de vos installations les 07 & 08 12 19. La commission annule l'appel de feuilles de matches

SARCELLES AAS : Mail du 09 01 20

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuilles de matches

SARCELLES AAS : Mail du 13 01 20

Pris note de votre demande concernant l'amende de 15€ sur votre compte club. Après vérification la commission vous confirme que cette amende fait référence à un match U13F

ST BRICE FC : Mail du 13 01 20

Pris note de votre candidature pour l'accueil des Finales du Challenge U10 & U11 du 25 04 20

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 01 20

Pris note de votre demande d'inverser les résultats des rencontres de critérium U10/U11 : GONESSES RC 4 / VIARMES ANIES OL 1 et GONESSE RC 5 / VIARMES ASNIERES OL 2

VILLIERS JS : Mail du 12 01 20

Pris note de votre demande de répartition de vos équipes U12/U13. La commission vous confirme la répartition suivante : série 2 – groupes C & D et groupes E & F



CONVOCAATION

Lundi 27 Janvier 2020 à 19 heures 00

La commission convoque :

- Pour le club de GOUSSAINVILLE FC

Quevin QUENUM : Responsable de l'Ecole Foot Animation

Daniel MBOME SONGUE : Responsable de la catégorie U12/U13

Pour non utilisation FMI ni rédaction de feuilles de critérium papier

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission FOOT ANIMATION rappelle aux responsables de catégories et éducateurs qu'il est obligatoire d'utiliser :

- Les feuilles de critérium pré-imprimées et envoyées aux clubs au début de chaque phase pour le critérium U10/U11
- La FMI pour toutes les rencontres de critérium U10/U11 Avenir à partir de la 2^{ème} phase
- La FMI pour toutes les rencontres de critérium U12/U13 Avenir et Départemental sous peine d'amende (100€par FMI non utilisée)
- Les feuilles de présence pour les plateaux U6/U7 et U8/U9

La commission FOOT ANIMATION vous rappelle également que tous les documents :

- Feuilles de critérium,
- Feuilles récapitulatives des plateaux et feuilles de présence,
- Feuilles de centre et de présence des clubs du Festival Foot U13,
- Feuilles de centre et de présence des clubs de la Coupe du Comité U12,
- Feuilles de centre et de présence des clubs des Challenges U10 & U11

Sont à déposer ou à envoyer dès le lundi qui suit au DVOF à Baillet en France afin d'éviter les appels ou amendes.

La FMI du critérium U12/U13 ainsi que la FMI du critérium U10/U11 Avenir sont à transmettre dès la fin des rencontres.



PLATEAU n° 5 – U8 / U9 du 25 Janvier 2020

U8 / U9 - Niveau 1 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

Les plateaux doivent débiter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipes U8	Equipes U9	joueurs
1	ARGENTEUIL FC					
	Christophe NAUDI Tél 06 63 18 14 44	Stade Jean Jaurès Rue J.J. Rousseau 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL FC	2	2	24
			ENTENTE SSG	2	2	24
			SARCELLES AAS	2	2	24
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
2	CERGY PONTOISE FC					
	José TOM Tél 07 77 06 47 33	Stade Keita Av. de la Plaine des Linandes 95000 CERGY	CERGYPONTOISE FC	2	2	24
			ARGENTEUIL RFC	2	2	24
			PONTOISIENNE JS	2	2	24
						0
TOTAL				6	6	72
3	SARCELLES AAS		CENTRE TRANSFERE & MODIFIE			
	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	ENTENTE MMB	2	2	24
			SARCELLES AAS	2	2	24
			OSNY FC	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
4	FRANCONVILLE FC					
	Mourad MAZOUZI Tél 06 20 08 82 00	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	2	2	24
			ERMONT AS	2	2	24
			ST LEU 95 FC	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
5	GONESSE RC		CENTRE ANNULE			
	TOTAL					
6	VEXIN AS		CENTRE TRANSFERE			
	Jacki SOUANNE Tél 06 08 89 97 65	Stade Municipal Rue de la Compté 95450 VIGNY	PARISIS FC	2	2	24
			ST OUEN AS	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
						0
TOTAL				6	6	72



CENTRES U8 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
1	ARNOUVILLE FAS		CENTRE MODIFIE		
	Sanfo DAOUDA Tél 07 80 73 32 09	Stade de la Vallée Avenue de la République 95400 ARNOUVILLE	ARNOUVILLE FAS	2	12
			BOUFFEMONT AC	1	6
			GARGES FCM	3	18
			VILLIERS JS	4	24
		GROSLAY FC	2	12	
TOTAL				12	72
2	AUVERS ENNERY FC				
	Bruno DE JESUS Tél 06 61 13 25 16	Stade Chemin d'une Ruelle à l'Autre 95430 ENNERY	AUVERS ENNERY FC	2	12
			JOUY FC	2	12
			ADAMOIS OL	4	24
ARGENTEUIL FC			4	24	
TOTAL				12	72
3	BRUYERES BERNES USM		CENTRE MODIFIE		
	Jean-Marc PETIT Tél 07 50 07 21 19	Parc Sportif René Barbier Rue de la Mairie 95820 BRUYERES	BRUYERES BERNES USM	1	6
			PARMAIN AC	1	6
			PERSAN US	2	12
			PUISEUX LOUVRES FC	3	18
CHAMPAGNE SFC			3	18	
		DEUIL ENGHEN FC	2	12	
TOTAL				12	72
4	COURDIMANCHE AS				
	Akram HEDHLI Tél 06 19 49 64 79	Stade Municipal 88 Bd des Chasseurs 95800 COURDIMANCHE	COURDIMANCHE AS	5	30
			MAGNY EN VEXIN AS	2	12
			MENUCOURT AS	5	30
PONTOISIENNE JS			1	6	
TOTAL				13	78
5	ECOUEN FC		CENTRE MODIFIE		
	Loïc RABOURDIN Tél 06 28 91 26 31	Stade Municipal Av du Mal Foch 95440 ECOUEN	ECOUEN FC	4	24
			ST BRICE FC	4	24
			MONTMAGNY SPORTS	2	12
CHAUMONTEL LUZ AS			1	6	
TOTAL				11	66
6	PARISIS FC		CENTRE TRANSFERE		
	Brascile ALMEIDA DA COSTA Tél 06 12 56 66 18	Stade des Beauregards 130 Route de Pierrelaye 95220 HERBLAY	ERAGNY AS	2	12
			CERGY FC	5	30
			PARISIS FC	3	18
BEAUCHAMP AS			2	12	
TOTAL				12	72
7	GOUSSAINVILLE FC				
	Ferhat ABACHE Tél 06 49 85 81 82	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	12
			BELLOY ST MARTIN ACS	1	6
			MARLY ES	3	18
			GONESSE RC	2	12
VEMARS ST WITZ FC			2	12	
		FOSES FU	2	12	
TOTAL				12	72



CENTRES U8 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
8	GROSLAY FC		CENTRE ANNULE		
TOTAL				10	60
9	MONTIGNY OL		CENTRE MODIFIE		
	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barrais Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	MONTIGNY OL	3	18
			FRANCONVILLE FC	5	30
			CORMEILLAIS ACS	3	18
			OSNY FC	1	6
			SARCELLES AAS	2	12
TOTAL				14	84
10	MONTSOULT BAILLET US		CENTRE MODIFIE		
	CASSAN Alain Tél 06 09 20 80 78	Stade Municipal Rue Emile Combe 95 MONTSOULT	MONTSOULT BAILLET US	1	6
			ERMONT AS	2	12
			DOMONT FC	3	18
			MONTMORENCY FC	2	12
			ENTENTE MMB	1	6
			SURVILLIERS AVENIR	1	6
ST PRIX ES	3	18			
TOTAL				13	78
11	ST OUEN AS				
	Moussa TOUNGARA Tél 07 78 18 60 03	Parc des Sports Bd Duchet 95310ST OUEN L'AUMONE	ST OUEN AS	1	6
			VEXIN AS	1	6
			ARGENTEUIL RFC	3	18
			BEZONS USO	4	24
			COSMO TAVERNY	2	12
NEUVILLE AS	1	6			
TOTAL				12	72
12	EAUBONNE CSM		CENTRE TRANSFERE		
	Quentin MOREAU Tél 06 16 94 23 14	Complexe G. Hébert Rue André Chenier 95600 EAUBONNE	SOISY AM FC	2	12
			EAUBONNE CSM	3	18
			SAINT LEU P5 FC	3	18
			ENTENTE SSG	2	12
ERMONT ACF	2	12			
TOTAL				12	72
13	VIARMES ASNIERES OL		CENTRE MODIFIE		
	Xavier CHRISTOBAL Tél 06 26 85 53 72	Stade Maspoli Rue Jean Moulin 95270 VIARMES	VIARMES ASNIERES OL	3	18
			BEAUMONT MOUS ENT	1	6
			FONTENAY FC	2	12
			LE THILLAY ESM	2	12
			EZANVILLE US	2	12
ECLAIR DE PUISEUX	1	6			
ROSSY US	1	6			
TOTAL				12	72



CENTRES U9 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
1	Manuel MARTINS Tél 06 24 80 08 59	Stade Philippe Grante 5 Av Paul Thoureau 95890 L'ISLE ADAM	ADAMOIS OL		
			ADAMOIS OL	4	24
			VIARMES ASNIERES OL	5	30
			PRESLES USL	2	12
					0
TOTAL				11	66
2	Julien SOULIE Tél 06 22 63 51 89	Stade Municipal Av. de l'Egalité 95250 BEAUCHAMP	BEAUCHAMP AS		
			BEAUCHAMP AS	3	18
			MONTIGNY OL	3	18
			AUVERS ENNERY FC	3	18
			ST PRIX ES	3	18
TOTAL				12	72
3	Christian DUMAT Tél 06 15 18 69 61	Stade Gaston Frémont Route Stratégique - RD 122 95 CORMEILLES En PARISIS	CORMEILLAIS ACS		
			CORMEILLAIS ACS	3	18
			ERAGNY AS	2	12
			FRETTOISE ES	2	12
			BOISSY ARRON. CHARS	1	6
		4	24		
TOTAL				12	72
4	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Municipal Rue Jean Bouin 95170 DEUIL LA BARRE	DEUIL ENGHEN FC		
			DEUIL ENGHEN FC	2	12
			ARGENTEUIL RFC	3	18
			GROSLAY FC	1	6
			DOMONT FC	3	18
		2	12		
TOTAL				11	66
5	Xavier AKROUN Tél 06 64 94 18 44	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 ERMONT	ERMONT AS		
			ERMONT AS	2	12
			BEZONS USO	4	24
			ARGENTEUIL FC	4	24
			BEAUMONT MOURS ENT	2	12
TOTAL				12	72
6	Fabrice LANGLET Tél 07 87 35 12 64	Stade A. Delaune Rue du Grand Tremblay 95470 FOSSES	FOSSES FU		
			FOSSES FU	3	18
			CHAMPAGNE SFC	2	12
			MARLY ES	3	18
			PUISEUX LOUVRES FC	2	12
			BELLOY ST MARTIN ASC	2	12
		1	6		
TOTAL				13	78



N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
GARGES FCM					
7	Mamadou KONTE Tél 06 99 30 61 19	Stade Coubertin 2 A. Frédéric Joliot Curie 95140 GARGES LES GONESSE	GARGES FCM	3	18
			ROISSY US	2	12
			FONTENAY FC	2	12
			ARNOUVILLE FAS	2	12
			LE THILLAY ESM	3	18
			ECLAIR DE PUISEUX	1	6
TOTAL				13	78
JOUY LE MOUTIER FC					
8	Jeffrey SAVOUNIEN Tél 06 44 76 16 05	Stade des Merisiers Rue Rossini 95280 JOUY LE MOUTIER	JOUY FC	3	18
			NEUVILLE AS	1	6
			MAGNY EN VEXIN FC	2	12
			CERGY PONTOISE FC	5	30
			PONTOISIENNE JS	1	6
			VEXIN AS	1	6
			ST OUEN AS	1	6
TOTAL				14	84
MONTMORENCY FC			CENTRE TRANSFERE		
9	Abdel ADERAZE Tél 06 01 75 88 68	Stade Nelson Mandela Ch. De La Butte aux Pères 95160 MONTMORENCY	MONTMAGNY SPORTS	2	12
			EZANVILLE US	1	6
			FRANCONVILLE FC	4	24
			GOUSSAINVILLE FC	2	12
			BOUFFEMONT AC	1	6
			MONTMORENCY FC	2	12
TOTAL				12	72
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			CENTRE TRANSFERE		
10	Samir BENOUDANE Tél	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	PERSAN 03 US	2	12
			ENTENTE MMB	1	6
			CHAUMONTEL LUZ AS	1	6
			BRUYERES BERNES USM	2	12
			GONESSE RC	2	12
			PARMAIN AC	1	6
			SURVILLIERS AVENIR	1	6
TOTAL				10	60
SAINT BRICE FC					
11	Djilali BEKKAR Tél 06 62 51 94 81	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	ST BRICE FC	4	24
			ECOUEEN FC	2	12
			VILLIERS LE BEL JS	4	24
			COSMO TAVERNY	2	12
			MONTSOULT BAILLET US	1	6
TOTAL				13	78
ST LEU FC			CENTRE TRANSFERE		
12	Joao OLIVEIRA Tél 06 98 70 52 02	Stade Bd André Brémont 95320 ST LEU LA FORET	SARCELLES AAS	2	12
			ENTENTE SSG	2	12
			EAUBONNE CSM	3	18
			ST LEU FC	3	18
			ERMONT ACF	2	12
TOTAL				12	72



N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
13	OSNY FC		CENTRE TRANSFERE		
	Ali SAMBE Tél 06 15 20 23 54	Stade Christian Léon Rue de Chars 95520 OSNY	VAUREAL FCM	3	18
			COURDIMANCHE AS	5	30
			PARISIS FC	3	18
			OSNY FC	1	6
TOTAL				12	72

La commission rappelle aux clubs recevant d'adresser par voie postale ou dépôt au DVOF, dès lundi 20 Janvier 2020, les feuilles de centre et de présences des clubs visiteurs.

La commission demande aux clubs recevant de garder une copie des documents envoyés.



PLATEAU n° 4 – U6 / U7 du 1er Février 2020

U6/U7 (équipe 4 joueurs + 1 remplaçant max)					
N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipes	Joueurs
1	BEAUMONT MOURS ENT				
	Silémane WAGUE Tél 06 15 56 34 75	Stade Gilles Degenève Rue Pdt Wilson 95260 BEAUMONT S/ OISE	BEAUMONT MOURS ENT	2	10
			AUVERS ENNERY FC	5	25
			FRANCONVILLE FC1	4	20
			FRETTOISE ES	1	5
TOTAL			12	60	
2	BEZONS USO				
	Herman DJE Tél 06 37 41 08 49	Complexe Sportif Jean MOULIN 44, Rue F. De Pressense 95870 BEZONS	BEZONS USO	4	20
			CERGY PONTOISE FC1	5	25
			PONTOISIENNE JS 2	4	20
					0
TOTAL			13	65	
3	BOUFFEMONT AC				
	Céline COURTEAUX Tél 06 20 11 36 68	Stade J.B. Clément Av. J.B. Clément 95570 BOUFFEMONT	BOUFFEMONT AC	2	10
			ERAGNY AS 2	3	15
			ST LEU 95 FC 1	4	20
			MAGNY EN VEXIN FC	3	15
TOTAL			12	60	
4	BRUYERES BERNES USM				
	Cédric LOPES DA SILVA Tél 06 75 71 81 60	Parc Sportif René Barbier Route de Boran 95820 BRUYERES	BRUYERES BERNES USM	2	10
			FOSSES FU	3	15
			VIARMES ASNIERES OL	3	15
			BELLOY ST MARTIN ASC	2	10
TOTAL			10	50	
5	CHAUMONTEL LUZARCHES AS				
	Jean Jacques FENNETEAU Tél 06 73 88 77 72	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZ AS	2	10
			CHAMPAGNE SFC	4	20
			VEMARS ST WITZ FC	3	15
			MONSOULT BAILLET US	2	10
TOTAL			11	55	
6	DOMONT FC 1				
	Caroline PITTO Tél 06 61 06 17 49	Stade des Fauvettes Rue de Paris 95330 DOMONT	DOMONT FC1	3	15
			DEUIL ENGHIEU FC	4	20
			MONTIGNY OL 2	3	15
			SURVILLERS AVENIR	2	10
TOTAL			12	60	



N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipes	Joueurs
EAUBONNE CSM					
7	Brigitte FOUNAS Tél 06 71 30 06 26	Stade Emile Wildermuth Rue André Chenier 95600 EAUBONNE	EAUBONNE CSM	4	20
			ERMONT AS	5	25
			ARGENTEUIL FC2	3	15
					0
TOTAL				12	60
ECOUEEN FC					
8	Jean Baptiste LEFEBVRE Tél 06 60 14 32 29	Stade Municipal Av du Mal Foch 95440 ECOUEEN	ECOUEEN FC	5	25
			COSMO TAVERNY	4	20
			ST LEU 95 FC 2	3	15
					0
TOTAL				12	60
EZANVILLE US					
9	Falikou FOFANA Tél 06 51 34 28 92	Stade du Pré Carré 93 Av du Mal Foch 95460 EZANVILLE	EZANVILLE US	4	20
			GOUSSAINVILLE FC 2	4	20
			ENTENTE SSG	4	20
					0
TOTAL				12	60
FONTENAY FC					
10	Djibril CAMARA Tél 06 03 05 05 95	Stade des Tournelles Chemin des Demoiselles 9510 FONTENAY EN PARISIS	FONTENAY FC	2	10
			GARGES FCM	4	20
			ARNOUVILLE FAS	3	15
			PARMAIN AC	1	5
TOTAL				10	50
GONESSE RC					
11	Aboubakary KONATE Tél 06 20 10 33 36	Stade Eugène Cognevaut 2 5, Rue du Cdt Maurice Fourneau 95500 GONESSE	GONESSE RC	2	10
			ADAMOIS OL	4	20
			ARGENTEUIL RFC 2	4	20
					0
TOTAL				10	50
GROSLAY FC					
12	Bruno VENEZIA Tél 06 60 05 20 55	Stade Serge Cukier Chemin des Rouillons 95410 GROSLAY	GROSLAY FC	2	10
			ADAMOIS OL	4	20
			ARGENTEUIL RFC 2	4	20
					0
TOTAL				10	50
MENUCOURT AS 1					
13	Franck FAVEREAUX Tél 06 72 72 79 42	Stade Georges Galois Rue Bernard Astruc 95180 MENUCOURT	MENUCOURT AS 1	4	20
			CERGY PONTOISE FC2	5	25
			ERAGNY AS 1	3	15
			BOISSY-CHARS-ARRON	1	5
TOTAL				13	65



N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipes	Joueurs
MONTIGNY OL 1					
14	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barrais Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	MONTIGNY OL 1	3	15
			JOUY FC	5	25
			CERGY PONTOISE FC 3	4	20
					0
TOTAL				12	60
PARISIS FC					
15	Brascile ALMEIDA DA COSTA Tél 06 12 56 66 18	Stade des Beauregards 130 Route de Pierrelaye 95220 HERBLAY	ARGENTEUIL RFC1	4	20
			PARISIS FC	5	25
			PONTOISIENNE JS1	4	20
					0
TOTAL				13	65
PERSAN 03 US					
16	Avelin FINDA Tél 06 13 43 84 34	Stade Louis Odinot Rue Etienne Dollet 95340 PERSAN	PERSAN 03 US	4	20
			ENTENTE MMB	5	25
			BEAUCHAMP AS	3	15
					0
TOTAL				12	60
PUISEUX LOUVRES FC					
17	Jean Charles CLIO Tél 06 45 09 15 72	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	PUISEUX LOUVRES FC	2	10
			DOMONT FC 2	3	15
			LE THILLAY ESM	3	15
			ECLAIR DE PUISEUX	2	10
TOTAL				10	50
ROISSY US					
18	Kamel SAOUCHI Tél 06 51 95 22 20	Comp. Sportif des Tournelles 55 Rue Houdard 95700 ROISSY EN FRANCE	ROISSY US	3	15
			MARLY ES	5	25
			GOUSSAINVILLE FC1	4	20
					0
TOTAL				12	60
ST BRICE FC					
19	Djilalli BEKKAR Tél 06 62 51 94 81	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	ST BRICE FC	4	20
			ERMONT ACF	5	25
			CORMEILLAIS ACS	3	15
					0
TOTAL				12	60
ST OUEN AS					
20	Laurent PLESEL Tél 07 78 18 60 03	Parc des Sports 1 Bd Ducher 95310 ST OUEN L'AUMONE	ST OUEN AS	5	25
			COURDIMANCHE AS	5	25
			VEXIN AS	2	10
					0
TOTAL				12	60



N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipes	Joueurs
21	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	ST PRIX ES		
			ST PRIX ES	2	10
			FRANCONVILLE FC 3	5	25
			OSNY FC	3	15
			MENUCOURT AS	2	10
TOTAL				12	60
22	Stéphane KUSAASE Tél 06 29 92 94 06	Stade J. Brami Av. Paul Langevin 95200 SARCELLES	SARCELLES AAS		
			SARCELLES AAS	4	20
			SOISY AM FC	4	20
			MONTMAGNY SPORTS	3	15
			PRESLES USL	1	5
TOTAL				12	60
23	Dérick ADJEI Tél 06 72 02 70 48	Parc des Sports Champ Bacon 95400 VILLIERS LE BEL	VILLIERS LE BEL JS		
			VILLIERS JS	4	20
			ARGENTEUIL FC 1	3	15
			MONTMORENCY FC	4	20
					0
TOTAL				11	55

La commission rappelle aux clubs recevant d'adresser par voie postale ou dépôt au DVOF, dès lundi 3 Février 2020, les feuilles de centre et de présences des clubs visiteurs.

La commission demande aux clubs recevant de garder une copie des documents envoyés.



CHALLENGES U10 & U11 2ème Tour du Samedi 1er Février 2020

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2ème tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation du 2ème tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 21 Janvier 2020 et jusqu'au Vendredi 24 Janvier 2020 à 16 Heures**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 10 FEVRIER 2020 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3ème Tour qui aura lieu le Samedi 21 Mars 2020



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2009

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2010

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2011 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 MARLY LA VILLE ES
MARLY ES 2 - GARGES FCM 2 - LE THILLAY ESM 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 2-U10 SARCELLES AAS
SARCELLES AAS 1 - FRETTOISE ES 1 - ST OUEN AS 1 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 3-U10 GOUSSAINVILLE FC
GOUSSAINVILLE FC 2 - ADAMOIS OL 1 - ENTENTE SSG 1 - EAUBONNE CSM 1

Centre n° 4-U10 FRANCONVILLE FC -
GOUSSAINVILLE FC 1 - FRANCONVILLE FC 3 - MENU COURT AS 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 5-U10 MONTIGNY OL
MONTIGNY OL 1 - ROISSY US 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 6-U10 ARGENTEUIL RFC
ARGENTEUIL RFC 1 - MARLY ES 1 - ARGENTEUIL FC 1 - VILLIERS JS 1

Centre n° 7-U10 SOISY AM FC
ARNOUVILLE FAS 2 - ENTENTE SSG 4 - SOISY AM FC 1 - BELLOY ST MARTIN ASC 1

Centre n° 8-U10 BEZONS USO
BEZONS USO 1 - GARGES FCM 1 - MONTMORENCY FC 2 - PERSAN US 1

Centre n° 9-U10 PONTOISIENNE JS
PONTOISIENNE JS 1 - ST LEU FC 1 - PARISIS FC 2 - ST PRIX ES 2

Centre n° 10-U10 ENTENTE MMB
ENTENTE MMB 1 - ARGENTEUIL RFC 2 - ERMONT AS 2 - VEXIN AS 1

Centre n° 11-U10 GARGES FCM
CORMEILLAIS ACS 1 - GARGES FCM 3 - ST BRICE FC 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 12-U10 PARISIS FC
PARISIS FC 1 – ECOUEN FC2 – NEUVILLE AS 1 – ENTENTE SSG 3

Centre n° 13-U10 ERAGNY AS
ERAGNY AS 1 - ST PRIX ES 1 - ST LEU FC 2 - GONESSE RC 1

Centre n° 14-U10 ECOUEN FC
ECOUEN FC 1 - BEZONS USO 2 - FRANCONVILLE FC 2 - DEUIL ENGHEN FC 2

Centre n° 15-U10 CERGY PONTOISE FC
CERGY PONTOISE FC 7 - FOSSES UF 1 - BEAUCHAMP AS 1 - SARCELLES AAS 3

Centre n° 16-U10 JOUY LE MOUTIER FC
JOUY FC 2 - CERGY PONTOISE FC 2 - COURDIMANCHE AS 1 - DEUIL ENGHEN FC 1



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2008

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 et 2009

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre n° 1-U11 DOMONT FC

Attente Résultat CACAC (suite appel Montmorency FC) - GOUSSAINVILLE FC 2 - DOMONT FC 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 2-U11 MONTSOULT BAILLET US

NEUVILLE AS 1 - ROISSY US 1 - ST BRICE FC 3 - MONTSOULT BAILLET US 1

Centre n° 3-U11 PERSAN US

SARCELLES AAS 1 - ST OUEN AS 3 - EAUBONNE CSM 2 - PERSAN US 2

Centre n° 4-U11 ST LEU FC

VILLIERS JS 3 - MARLY ES 1 - ST LEU FC 2 - Attente Résultat CACAC (suite appel Montmorency FC)

Centre n° 5-U11 BEAUCHAMP AS

BRUYERES BERNES USM 1 - BEAUCHAMP AS 1 - ENTENTE SSG 4 - MENU COURT AS 2

Centre n° 6-U11 DEUIL ENGHIEU FC

ENTENTE MMB 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - ECOUEN FC 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 7-U11 PUISEUX LOUVRES FC

SARCELES AAS 4 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - ST LEU FC 1 - FRANCONVILLE FC 3

Centre n° 8-U11 CORMEILLAIS ACS

VEXIN AS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - ENTENTE MMB 1 - ERAGNY AS 1

Centre n° 9-U11 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 1 - ENT. BEAUMONT MOURS 1 - ERMONT AS 1 - MENCOURT AS 1

Centre n° 10-U11 OSNY FC

OSNY FC 1 - JOUY FC 1 - ST OUEN AS 1 - SARCELLES AAS 3

Centre n° 11-U11 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - ENTENTE SSG 1 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 12-U11 COSMO TAVERNY

ENTENTE SSG 3 - COSMO TAVERNY 1 - ST BRICE FC 1 - PERSAN US 1

Centre n° 13-U11 ERMONT AS

ST LEU FC 3 - FRANCONVILLE FC 1 - ERMONT AS 2 - ST BRICE FC 2

Centre n° 14-11 GROSLAY FC

PARISIS FC 1 - SOISY AM FC 1 - VILLIERS JS 1 - GROSLAY FC 2

Centre n° 15-U11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 - PARISIS FC 2 - FRANCONVILLE FC 2 - GARGES FCM 1

Centre n° 16-U11 ARNOUVILLE FAS

MARLY ES 2 - ARNOUVILLE FAS 1 - ENTENTE SSG 2 - ARGENTEUIL RFC 1



FESTIVAL U13

2ème TOUR DU SAMEDI 18 JANVIER 2020

Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 7 Mars 2020.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 17 JANVIER 2020, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.



- Centre n° 1 ST LEU FC**
ST LEU FC 2 - ST OUEN AS 1 - EAUBONNE CSM 1 - CERGY PONTOISE FC 4
- Centre n° 2 ST OUEN AS**
ST OUEN AS 3 - MONTSOULT BAILLET US 1 - ST LEU FC 3 - ST BRICE FC 3
- Centre n° 3 GROSLAY FC**
ST LEU FC 4 - GROSLAY FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ENTENTE SSG 2
- Centre n° 4 LE THILLAY ESM**
LE THILLAY ESM 1 - ENTENTE SSG 1 - ST LEU FC 1 - DEUIL ENGHEN FC 1
- Centre n° 5 SOISY AM FC**
SOISY AM FC 2 - SARCELLES AAS 2 - FRANCONVILLE FC 3 - GARGES FCM 1
- Centre n° 6 PARISIS FC**
GARGES FCM 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - VILLIERS JS 1 - PARISIS FC 1
- Centre n° 7 BEZONS USO**
ARGENTEUIL RFC 4 - BEZONS USO 2 - ENTENTE SSG 4 - GARGES FCM 2
- Centre n° 8 ENTENTE SSG**
ENTENTE SSG 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - ERMONT AS 2 - ST BRICE FC 1
- Centre n° 9 VILLIERS JS**
VILLIERS JS 2 - ECOUEN FC 1 - FRANCONVILLE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 2
- Centre n° 10 GAFEPB**
GAFEPB 1 - ARGENTEUIL FC 2 - MONTMORENCY FC 1 - EAUBONNE CSM 2
- Centre n° 11 SARCELLES AAS**
SARCELLES AAS 1 - ADAMOIS OL 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - PARISIS FC 2
- Centre n° 12 MENU COURT AS**
MENU COURT AS 1 - COSMO TAVERNY 1 - CERGY PONTOISE FC 1
- Centre n° 13 PONTOISIENNE JS**
PONTOISIENNE JS 1 - AUVERS ENNERY FC 1 - SOISY AM FC 1
- Centre n° 14 ARGENTEUIL FC**
ARGENTEUIL FC 1 - SARCELLES AAS 3 - FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 15 ADAMOIS OL**
ADAMOIS OL 2 - CERGY PONTISE FC 3 - ST BRICE FC 2
- Centre n° 16 ERMONT AS**
ERMONT AS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - BEZONS USO 1



COUPE DU COMITE U12

2ème TOUR DU SAMEDI 18 JANVIER 2020

Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 7 Mars 2020.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 17 JANVIER 2020, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.



Centre n° 1 PERSAN US

PERSAN US 1 - ENTENTE SSG 3 - OSNY FC 2 - ECOUEN FC 2

Centre n° 2 ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 - VAUREAL FCM 1 - BEAUCHAMP AS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 3 CERGY PONTOISE FC

VEXIN AS 1 - SARCELLES AAS 2 - ST LEU FC 1 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 4 JOUY FC

JOUY FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - ERMONT AS 2 - ST BRICE FC 2

Centre n° 5 ENTENTE MMB

SOISY AM FC 1 - ST LEU FC 2 - FRANCONVILLE FC 2 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 6 FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 3 - CORMEILLAIS ACS 1 - ERAGNY AS 1 - GONESSE RC 3

Centre n° 7 MARLY ES

ADAMOIS OL 1 - MONTIGNY OL 2 - MARLY ES 1 - PARISIS FC 1

Centre n° 8 COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE AS 1 - MONTMORENCY FC 2 - FRANCONVILLE FC 4 - ENTENTE MMB 2

Centre n° 9 DEUIL ENGHIEU FC

ARGENTEUIL RFC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 1 - VILLIERS JS 1

Centre n° 10 ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - ST OUEN AS 1 - ARNOUVILLE FAS 1

Centre n° 11 DOMONT FC

MONTIGNY OL 1 - ERMONT AS 1 - SARCELLES AAS 1 - DOMONT FC 1

Centre n° 12 GONESSE RC - ATTENTION CENTRE TRANSFERE A GARGES FCM

GONESSE RC 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - GARGES FCM 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1

Centre n° 13 OSNY FC

SOISY AM FC 2 - ARGENTEUIL FC 1 - FRANCONVILLE FC 1 - OSNY FC 1

Centre n° 14 ERAGNY AS

GARGES FCM 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ERANGY AS 2 - BEZONS USO 1

Centre n° 15 ARGENTEUIL RFC

MAGNY FC 1 - ST OUEN AS 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - CERGY PONTOISE FC 3

Centre n° 16 GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 3 - AUVERS ENNERY FC 1 - ECOUEN FC 3 - NEUVILLE AS 1

CRITERIUM 2ème PHASE

Suite à des difficultés administratives, la journée de critérium U10/U11 Avenir et départementale prévue le 18-01-20 est reportée au samedi 23-05-20.

La 1ère journée des critères U10/U11 et U12/U13 Avenir et départementale, est prévue le **Samedi 25 Janvier 2020**.

Les feuilles de critérium seront disponibles au secrétariat du DVOF les Jeudi 16 et Vendredi 17 Janvier 2020. Après ces dates elles seront envoyées par voie postale à la charge des clubs.



1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARNOUVILLE FAS : 1er appel de feuille de centre et de présence - centre n° 3 du plateau U6/U7 du 07 12 19

BOUFFEMONT ACF : 1er appel de feuille de centre et de présence de BOUFFEMONT ACF - ECOUEN FC - ST LEU FC & ARGENTUEIL FC - centre n° 5 du plateau U6/U7 du 07 12 19

COSMO TAVERNY : 1er appel de feuille de centre et de présence de COSMO TAVERNY - CERGY PONTOISE FC - FRANCONVILLE FC - centre n° 6 du plateau U6/U7 du 07 12 19

COURDIMANCHE AS : 1er appel de feuille de centre et de présence de COURDIMANCHE AS - CERGY PONTOISE FC - ST OUEN AS & BOISSY CHARS ARRONVILLE - centre n° 7 du plateau U6/U7 du 07 12 19

MONTMORENCY FC : 1er appel de feuille de centre et de présence de MONTMORENCY FC - ERMONT AS - FOSSES UF - centre n° 12 du plateau U6/U7 du 07 12 19

DOMONT FC : 1er appel de feuille de centre et de présence de DOMONT FC - MONTMAGNY SPORTS - SOISY AM FC & BRUYERES BERNES USM - centre n° 19 du plateau U6/U7 du 07 12 19

PONTOISIENNE JS : 1er appel feuille de présence sur centre n° 13 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à OSNY FC

ARGENTEUIL RFC : 1er appel feuille de présence sur centre n° 15 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à PONTOISIENNE JS

ERMONT AS : 1er appel feuille de présence sur centre n° 2 - plateau U8/U9 niveau 1 du 30 11 19 à ARGENTEUIL RFC

SOISY AM FC : 1er appel feuille de centre n° 6 - plateau U8/U9 du 30 11 19 à SOISY AM FC

GONESSE RC : 1er appel feuille de présence sur centre n° 6 - plateau U8/U9 niveau 1 du 30 11 19 à SOISY AM FC

COSMO TAVERNY : 1er appel feuille de présence sur centre n° 11 - plateau U9 - niveau 2 du 30 11 19 à ST OUEN AS

VAUREAL FCM : 1er appel feuille de centre sur centre n° 12 - plateau U9 - niveau 2 du 30 11 19 à VAUREAL FCM

ERAGNY AS : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence d'ERAGNY AS – COURDIMANCHE AS -MONTIGNY OL et NEUVILLE AS sur centre n° 5 - plateau U9 - niveau 2 du 30 11 19

BEZONS USO : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence de BEZONS USO & CERGY PONTOISE FC sur centre n° 1 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19

SARCELLES AAS : 1er appel feuille de centre n° 13 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19

JOUY FC : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence de JOUY FC - PARISIS FC - AUVERS ENNERY FC & DEUIL ENGHIEU FC sur centre n° 7 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19

MONTMAGNY SPORTS : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence de MONTMAGNY SPORTS - VILLIERS JS - PUISEUX LOUVRES FC - ARGENTEUIL RFC & MONTSOULT BAILLET US sur centre n° 9 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19

MONTMORENCY FC : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence de MONTMORENCY FC - ECOUEN FC - BELLOY ST MARTIN ASC & CHAMPAGNE SFC sur centre n° 10 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19

NEUVILLE AS : 1er appel feuille de centre et feuilles de présence de NEUVILLE AS - PONTOISIENNE JS - COURDIMANCHE AS - OSNY FC & MAGNY F sur centre n° 11 - plateau U8 - niveau 2 du 30 11 19



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

GAFEPB : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22061687 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre DOMONT FC 2

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22061690 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre DOMONT FC 1

ERMONT AS : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062007 & 22062035 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre ST LEU FC 7 & 8

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22063323 & 22063378 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 5 & 6

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22063424 - 22063514 & 22065852 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre ECOUEN FC 3 - 5 & 7

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22063603 - 22063651 - 22063696 & 22063741 du 30 11 19 - critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL RFC 5 - 6 - 7 & 8

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22063226 - 22063277 - 22063328 & 22063383 du 07 12 19 - critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22063430 - 22063475 - 22063520 & 22063858 du 07 12 19 - critérium U10/U11 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 – 7 & 8

LE THILLAY ESM : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062014 & 22062042 du 14 12 19 - critérium U10/U11 contre VEMARS ST WITZ FC 1 & 2

ERMONT AS : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062017 & 22062045 du 14 12 19 - critérium U10/U11 contre VIARMES ASNIERES OL 1 – 2 & 3

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062263 – 22062312 & 22062357 du 14 12 19 - critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL RFC 9 & 10

ROISSY US : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062264 – 22062313 & 22062358 du 14 12 19 - critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 & 3

FONTENAY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22059373 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

ERMONT AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22060892 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre BRUYERES BERNES USM 1

LE THILLAY ESM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22061139 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre ROISSY US 1

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 220611564 - 22061654 & 22061609 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 3 - 4 & 5

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22061653 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre GARGES FCM 3

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062664 - 22062692 & 22062748 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre GOUSSAINVILLE FC 1 - 2 & 4

ARGENTEUIL RFC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22062745 du 14 12 19 - critérium U12/U13 contre ST LEU FC 4

ERAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22059342 du 07 12 19 - critérium U12/U13 contre CHAMPAGNE SFC 1

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22061301 & 22061329 du 30 11 19 - critérium U12/U13 contre COURDIMANCHE AS 1 & 2

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22061645 du 30 11 19 - critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 5

VILLIERS JS : 2^{ème} appel de feuilles de matches n° 22062504 & 22062577 du 16 11 19 - critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 4 & 5



CERGY PONTOISE FC : 2ème appel de feuilles de matches n° 22062426 - 22062471 - 22062516 & 22062589 du 07 12 19 - critérium U12/U13 contre VILLIERS JS 3 - 4 - 5 & 6

PERSAN US : 2ème appel de feuilles de matches n° 22062657 - 22062685 - 22062713 & 22062741 du 07 12 19 - critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL RFC 6 - 7 - 8 & 9

GOUSSAINVILLE FC : 2ème appel de feuille de match n° 22062744 du 07 12 19 - critérium U12/U13 contre SOISY AM FC6

AMENDES

ST PRIX ES : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 4 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à ENTENTE BEAUMONT MOURS
Amende : 10 €

MENUCOURT AS : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 2 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à ARGENTEUIL RFC
Amende : 10 €

LE THILLAY ESM : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 9 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à ENTENTE MMB
Amende : 10 €

VEMARS ST WITZ : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 3 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à ARNOUVILLE FAS
Amende : 10 €

PARMAIN AC : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 3 - plateau U6/U7 du 07 12 19 à ARNOUVILLE FAS
Amende : 10 €

ECLAIR DE PUISEUX 1 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 1 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

FRANCONVILLE FC 4 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°1 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 €

COURDIMANCHE AS 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 9 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

FRANCONVILLE FC 1 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°16 - challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 €

VAUREAL FCM 2 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°17 - challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 €

PONTOISIENNE JS 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 21 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

CHAMPAGNE SFC 1 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°24 - challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 €

MONTMAGNY SPORTS 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 25 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

CERGY PONTOISE FC 3 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 25 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 : Présence de 2 joueurs non licenciés sur centre n°27 - challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 € x 2 = 240 €

VAUREAL FCM 1 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 28 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

AUVERS ENNERY FC : Non réception feuilles de centre et feuilles de présence après 2 relances – centre n° 29
Challenge U10 du 23 11 19
Amende : 15 € x 5 = 75 €



ENTENTE SSG 2 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°30 - challenge U10 du 23 11 19
Amende : 120 €

CORMEILLAIS ACS 1 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°5 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

CERGY PONTOISE FC 6 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°7 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

CERGY PONTOISE FC 3 : Présence de 2 joueurs non licenciés sur centre n°8 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 € x 2 = 240 €

VILLIERS JS 2 : Absence de n° licences sur centre n°12 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 10 € x 11 = 110 €

MONTMORENCY FC 2 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°12 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

VAUREAL FCM 1 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n°13 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

GOUSSAINVILLE FC 1 : Présence de 2 joueurs non licenciés sur centre n°14 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 € x 2 = 240 €

CERGY PONTOISE FC 4 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°17 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

VAUREAL FCM 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 23 – challenge U11 du 23 11 19
Amende : 7 €

CERGY PONTOISE FC 5 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°26 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

GOUSSAINVILLE FC 4 : Présence de 2 joueurs non licenciés sur centre n°27 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 € x 2 = 240€

AUVERS ENNERY FC 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 30 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 30 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

PONTOISIENNE JS 2 : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n° 32 – challenge U10 du 23 11 19
Amende : 7 €

ARGENTEUIL RFC 2 : Présence d'un joueur non licencié sur centre n°33 - challenge U11 du 23 11 19
Amende : 120 €

BOUFFEMONT ACFS : Forfait non avisé de votre club sur centre n° 1 – plateau U9 niveau 2 du 30 11 19
Amende : 7 €

ARNOUVILLE FAS : Forfait non avisé de votre club sur centre n° 13 à VIARMES ASNIERES OL – plateau U9 niveau 2 du 30 11 19
Amende : 7 €

PONTOISIENNE JS : Forfait non avisé de votre club sur centre n° 7 à MENU COURT AS – plateau U9 niveau 2 du 30 11 19
Amende : 7 €

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n° 8 à MONTSOULT BAILLET US – plateau U9 niveau 2 du 30 11 19
Amende : 7 €

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Forfait non avisé de votre club sur centre n° 4 à FRANCONVILLE FC – plateau U8 niveau 2 du 30 11 19
Amende : 7 €



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation au plus tard le 6 Janvier 2020

Finale départementale du festival foot u13 et u13f le samedi 4 avril 2020

(Toute la Journée)

(3 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

Finale départementale coupe du comité u12 le samedi 23 mai 2020

(2 Terrains à foot à 8 sur le même site)

Finale départementale du challenge u10 / u11 le samedi 25 avril 2020

(Toute la Journée)

(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

Journée nationale u6 / u7 le samedi 6 juin 2020 (matin & après-midi)

(4 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)



SECTION FEMININES

RAPPEL REGLEMENT ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes, qui seront soumises à amendes dès les premières journées suivant les vacances :

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = 10€
 - o 2^{ème} = 15€
 - o 3^{ème} = 20 + Forfait Général = 25€
- Le Forfait général de 25€ est imputé même au forfait avisé.
- Absence non excusée en U9F = 10€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non licenciée = 120€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = 80€
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) = 10€
- Non réception de la feuille de match après deux relances = 15€
- L'arbitrage à la touche doit être assuré sur tous les matchs :
 - o Joueuses remplaçantes obligatoirement en U13F
 - o Dirigeants en U11F
 - o Joueuses remplaçantes ou dirigeants en U16F à 8, U19F à 8 et Séniors F à 8.
- Les zones techniques (banc des remplaçantes et des éducateurs) en Foot à 8 sont placées à droite et à gauche du But de Foot à 11 (personne au milieu du terrain).
- Les licences sont obligatoires (l'éducateur doit se rendre au match muni de la liste avec photos Footclub ou de l'application Foot Compagnon), il en va de la responsabilité de l'éducateur de l'équipe et du Club recevant.
- **L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**

INFORMATION

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 25/01/20 pour engager ou désengager une équipe pour la 2ème phase.

COURRIERS CLUBS

RFC ARGENTEUIL

Footclubs du 06/01/20

U13F Groupe C

Pris note de votre courrier pour le Match ARGENTEUIL RFC 2 / ERMONT AS 1.

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 09H30

Accord des deux clubs.

SAINT BRICE FC

Mail du 06/01/20

Pris note de l'engagement d'une deuxième équipe U13F pour la 2^{ème} phase



FOSSES FU

Mail du 10/01/20

Pris note de l'engagement d'une équipe en U13F pour la 2^{ème} phase

PARISIS FC

Mail du 14/01/20

Pris note de l'engagement d'une deuxième équipe en U11F pour la 2^{ème} phase

THILLAY VAUD'HERLAND

Mail du 13/01/20

Pris note de votre courrier, transmis à la commission statuts et règlements.

THILLAY VAUD'HERLAND

Nous avons bien pris note de votre mail concernant l'inauguration de vos installations.

Cela ne donne pas l'autorisation d'annuler des rencontres.

Elles devront être jouées avant le 01/02/20 sous peine d'amendes, si incapacité d'accueillir obligation d'inverser la rencontre.

ST MMB ST LEU

Mail 14/01/20

U11F Groupe C

Pris note de votre courrier pour le Match INVERSION de la rencontre *ENT MMB ST LEU 1 / MONTMORENCY FC 1*

Horaires :

Cette rencontre se jouera à 11h

Complexe sportif Nelson Mandela, Chemin de la butte aux pères à Montmorency.

Attente de l'accord de l'adversaire

ERMONT AS

Mail 13/01/20

U11F Groupe C

Pris note de votre courrier pour le Match ERMONT AS 1 / GARGES FCM 1

Horaires :

Cette rencontre se jouera à 10h30

Accord de la commission.

FORFAIT NON AVISE

GONESSE RC

Match n°22127625

U13F Groupe A

1^{er} Forfait non avisé – **Amende 10€**

FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

ARGENTEUIL FC

U11F Groupe B Match n°22127860

Manque signature de l'arbitre – **Amende 10€**

GARGES FCM

U11F Groupe B Match n°22127858

Manque signature de l'arbitre, numéro de licence et nom prénom de l'arbitre– **Amende 10€**

MONTMORENCY FC

U11F Groupe C Match n°22127876

Manque signature de l'arbitre, numéro de licence et nom prénom de l'arbitre – **Amende 10€**



MATCHES A JOUER

25/01/20

U11F à 8 – Groupe B

Match n°22127868 du 16/11/19
VIARMES ASNIERES OL 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1

U13F à 8 – Groupe E

Match n°22127686 du 14/12/19
THILLAY VAUD'HERLAND 1 / MONTMORENCY FC 1

01/02/20

U13F à 8 – Groupe C

Match n°22127653 du 14/12/19
VIARMES ASNIERES OL 1 / COSMO TAVERNY 1

PLATEAUX ET CRITERIUMS

Comme cela a été expliqué lors de la réunion du Football Féminin en Juin 2019, une phase de brassage aura lieu jusqu'aux vacances de la Toussaint et les licences seront alors vérifiées pour la création des poules.

PLATEAU ET CRITERIUMS U11F Journée 3 :

- Samedi 18 Janvier 2020

CRITERIUMS U13F Journée 2 :

- Samedi 11 Janvier 2020

Toutes les feuilles de matchs de brassage, de rassemblements U11F et de plateau U9F vont être envoyées sur la messagerie officielle des Clubs et peuvent être retrouvées dans la rubrique Documents – Formulaire – Football Féminin du site internet.



Prochaine Réunion
Lundi 20 Janvier 2020
à partir de 18 h 30